

MÉMOIRE SUR LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

PRÉSENTÉ PAR

MARIELLE RAYMOND

Le 15 décembre 2009 (version orale)

Tables des matières

	Pages
1. Présentation.....	4
2. Introduction.....	5
3. L'iniquité du projet en milieu habité.....	7
3.1 Situation.....	7
3.1.1 Suggestion 1... ..	18
3.1.2 Questions 1-2-3-4.....	19
3.2. Santé.....	7
3.2.1 Question 5 & 6.....	19
3.3.1 Milieu humain.....	7
3.3.2 Milieu terrestre.....	8
3.3.2.1 Question 7.....	19
3.3.3 Milieu social	8
3.4 L'achat de l'acceptabilité sociale par des contrats.....	9
3.4.1. Les contrats.....	9
3.4.1.1 Question 8	19
3.4.2 Une offre de contrat.....	10
3.4.2.1 Question 9	19
4. L'environnement.....	11
4.1. Conséquences	11
4.2 Les normes	11
4.2.1 Suggestions 2.....	18
4.3 Le parc éolien dans le futur.....	12
4.3.1 Question 10 et 11	20
4.4 Considération apportée au rapport.....	12
4.4.1 Suggestion 3.....	18
4.4.2 Question 12.....	20
4.4.3. La méthodologie des impacts.....	13
4.4.4 Question 13.....	20

De: Marielle Raymond

Envoyé: 15 décembre 2009 14:48

À: eole-mrc-erable@bape.gouv.qc.ca

Objet: MARIELLE-éolien.doc corrigé présentation orale de Marielle Raymond..doc

Bonjour. Voici la copie que je vais lire ce soir. Une erreur dans la section 4.5 Milieu humide en péril. Paragraphe 2. On aurait dû lire. La réglementation du MRNF au lieu de MRN. J'ai aussi modifié quelques phrases pour les rendre plus justes. Alors voilà.

4.5 Milieu humide en péril.....	14
4.5.1 Suggestion 4.....	18
4.5.2 Étang tourbeux.....	15
4.6 Bassins versants.....	15
4.6.1 Suggestion 5.....	18
5. Sécurité publique.....	16
5.1 Danger d’incendie et logistique d’intervention.....	16
5.1.1 Questions 14 & 15.....	20
5.2. Chemins d’éoliennes et périmètre de sécurité.....	16
5.2.1 Question 16.....	20
6. Climat social.....	17
7. Résumé, suggestions et questionnements.....	18
8. Conclusion.....	21
ANNEXES (Pas annexé à ma versions orale.)	
Annexe 1.....	23
Annexe 2.....	24
Annexe 3.....	27
Annexe 4.....	32

1. Présentation :

Il a y a près d'une trentaine d'années mon conjoint et moi découvrons Vianney. Nous avons été séduits par les montagnes et vallées qui en font un endroit merveilleux pour y vivre.. J'ai travaillé près d'une dizaine d'années pour le jardin botanique de Montréal et y ai développé mon sens du respect pour l'environnement. Nous avons fait le choix d'un milieu de vie sain pour élever nos enfants et nous avons découvert une région où les gens vivaient autrefois en harmonie.

Défendre notre territoire, notre région, est essentiel pour la beauté de ses paysages exceptionnels. C'est aussi pour nous et certains de nos voisins, la raisons de notre présence en ces lieux. Nous sommes des gens qui recherchons le silence, la tranquillité, la qualité de l'eau et de l'air. Ce sont ces facteurs qui nous ont incités à venir s'installer sur ce territoire des Appalaches.

2. Introduction.

Les projets éoliens c'est bien, mais la venue du projet éolien dans la région de l'Érable! Notre constat est que les procédures employées par les promoteurs de ce projet sont peu respectueuses d'un véritable fonctionnement démocratique. En effet, plusieurs de nos concitoyens sont, comme nous, d'avis que les promoteurs de ce projet de parcs éoliens, à installer sur notre territoire, ont agi de manière plutôt cavalière. Ils acquièrent le territoire sans processus de consultation et d'information sur les enjeux d'un tel projet.

La population locale, qui est aussi constituée de résidents et non seulement d'exploitants forestiers n'a pas de lois qui la protègent d'un développement industriel sauvage, c'est-à-dire sans aucune balise. Un tel cadre légal serait préférable socialement à un total laisser-aller qui autorise l'implantation de projets industriels sans égard aux habitants du territoire. En effet, il est inacceptable qu'une communauté (l'ex-Vianney) qui dépend d'une autre communauté, St-Ferdinand, suite aux fusions municipales, ne dispose d'aucun Outils légaux pour mieux encadrer et gérer l'implantation ou non de projets industriels d'une telle ampleur.

Les doléances que nous mettons en évidence dans le présent mémoire ne sont nouvelles ou méconnues. Nous voudrions signaler, à la suite de la lecture du document D.B.2. *Éoliennes et santé publique, Synthèse des connaissances*. (Annexe 1. pp.50 à 65) qui a été déposé pendant la première partie des audiences du BAPE, qu'il apparaît que tout ce que nous vivons, ressentons et appréhendons est su et connu de nos autorités gouvernementales. Que la synergie des nuisances soulève un ensemble d'irritants, causant des malaises embarrassants. Alors pourquoi en sommes-nous rendus là, à débattre sur tous ces enjeux et à dépenser les sous de l'État. Beaucoup d'énergie de gaspillé!

C'est plutôt triste de constater que les promoteurs de ce projet ont tenté d'acheter son acceptabilité par des démarches isolées auprès de propriétaires terriens en mettant en évidence leur seul intérêt individuel sans témoigner des impacts sur toute la collectivité. Ce faisant, on a mis de l'avant les seuls avantages économiques et financiers que certains individus pouvaient en tirer d'un tel projet, sans prendre en considération les effets

dévastateurs sur l'harmonie et la paix sociale qui régnaient dans notre communauté. Car les premières démarches ont débuté avant même de disposer des outils nécessaires pour permettre aux propriétaires qui louent leurs terres et à leur bon voisinage de prendre des décisions, tout en étant bien éclairés sur les impacts d'un projet éolien.

Nous insistons sur ce fait, proposer à un individu que l'on installe sur ses terres Une ou deux éoliennes pour satisfaire les besoin locaux ça va, mais une cinquantaine et plus d'éoliennes parce que l'on vise une production induselle massive, cela nous semble être de la désinformation. De plus, le résultat final de ces démarches, c'est la transformation radicale et inconsidérée du paysage géographique, ce n'est pas une situation à faire subir à une population qui recherche un cadre de vie naturel. Cela crée beaucoup d'insécurité et d'irritants chez les résidents immédiats des éoliennes.

3. L'iniquité du projet en milieu habité.

3.1 Situation.

En général, lorsque l'on implante un parc éolien il n'y a pas de résidents à proximité et elles sont regroupées afin de minimiser les coûts d'installation. Elles sont en milieu découvert réduisant ainsi le coût de l'implantation et des dommages causées à l'environnement. Voilà une procédure équilibrée à mettre de l'avant.

3.2 Santé.

De plus, l'installation d'éoliennes sur les terrains convoités ne devrait pas avoir autant d'impacts négatifs, comme c'est le cas ici, chez les citoyens et leur environnement. Pour mieux comprendre voir annexe 1. (Pages 63 à 65 du document D.B.2 *Éoliennes et santé publique. Synergie des nuisances*) déposé lors de la première partie des audiences. Certains vont s'enrichir par la location de leurs terres que bien souvent ils n'habitent pas pendant que d'autres vont s'appauvrir, car leurs demeures, maisons et bâtiments, vont souffrir d'une dévaluation importante, ce que plusieurs ont déjà connu ailleurs, avec des projets semblables.

Les recommandations devraient faire l'objet d'une attention particulière, afin de tenir compte de la synergie des nuisances comme une préoccupation dominante des citoyens. Il est mentionné : "Considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects, il serait opportun de mettre une veille scientifique portant sur les principaux objets de préoccupations abordés dans ce document".

3.3. Iniquité dans les milieux.

3.3.1 Milieu humain.

Ce sont nos voisins, propriétaires terriens et non résidents à plus de 60%, qui vont décider et profiter financièrement de l'implantation des éoliennes sur leur terre, sans avoir à vivre avec les irritants majeurs d'un tel projet. Ils ne subiront presque aucun impact dans leur vie au quotidien. Contrairement à nous, résidents, qui par contre, seront incommodés

tout le temps que durera la construction, par exemple la circulation de véhicules lourds durant des mois et le dynamitage. Ce n'est pas agréable de penser à tout ce que ces travaux- là vont nous faire vivre, avant même la présence de ces éoliennes en mouvement. Il y a de quoi se sentir envahis, par cette intrusion dans nos vies . C'est faire bien peu de cas d'une partie importante de la population qui se soucie de son environnement et y voit suffisamment d'impacts négatifs dans le rapport plutôt inquiétant et incomplet de SNC-LAVALIN.

3.3.2 Milieu terrestre.

Les modifications que vont subir le milieu terrestre suite à la transformation des terrains, aura des conséquences qui sont loin d'être bien comprises et analysées par le promoteur et les représentants gouvernementaux. Je pense à l'écosystème environnant, notamment au sol, à la végétation et aux animaux sauvages occupant ce territoire. De plus, Je dénonce ici particulièrement l'érosion que vont provoquer toutes ces nouvelles conduites d'eau dans nos cours d'eau déjà existants et si fragiles. Pensons à nos bassins versants.

3.3.3 Milieu social.

La MRC qui décide et gère notre milieu de vie ne protège pas suffisamment son territoire ne consulte pas véritablement ses citoyens résidents. Ce type de fonctionnement démocratique n'est pas normal. Car, faisant peu de cas de l'avis des nombreux opposants au projet, elle n'a pas la légitimité nécessaire pour appuyer et promouvoir un projet éolien d'une telle envergure qui se préoccupe trop peu des enjeux et fait la promotion du projet éolien sans se préoccuper des impacts sociaux et environnementaux. Le gouvernement lui, décide d'aller de l'avant avec des projets éoliens en laissant libre cours à des compagnies de prospector sur des territoires mal ciblés. La conséquence de tout cela étant d'une part, la multiplication de citoyens inquiets qui vivent des situations discriminatoires et inéquitable et d'autre part, des contribuables qui ont le sentiment que leurs aspirations à vivre dans un milieu sain sont ignorées des décideurs tout au long de ce processus d'implantation.

3.4 L'achat de l'acceptabilité sociale par des contrats.

3.4.1 Les contrats.

Pour bien comprendre notre conviction que le fonctionnement démocratique a été lésé, il faut savoir que les contrats signés entre les promoteurs du projet et chacun des propriétaires terriens l'ont été dans des rencontres individuelles. C'est la somme de ces intérêts individuels qui, au total, a pour effet de donner l'impression d'un appui suffisamment important pour mettre de l'avant ce projet. Mais ils ne reflètent pas le point de vue de l'ensemble de la population; il ne résulte pas d'un consensus social qui aurait dû avoir pour cause un réel débat en présence de toute la communauté. Les contrats font en sorte de bâillonner la démocratie locale et de réduire les pouvoirs locaux aux simples rôles d'observateurs et d'exécutants dociles au service d'entrepreneurs du milieu économique et de représentants du milieu politique.

Il y a eu, nous sommes plusieurs à s'en convaincre, un double vice de forme, un manque évident d'informations pertinentes apportées aux propriétaires terriens, lors de la signature des contrats de la part des promoteurs et un manque évident quant aux règles démocratiques de consultation de la population de la part des élus. Avant la signature des contrats, trop peu informés eux-mêmes sur les bonnes procédures à adopter.

Il nous apparaît évident que les propriétaires n'avaient pas suffisamment d'empathie ou d'appréciation de leur milieu biologique sur le projet pour prendre des décisions bien éclairées. La population, comme groupe social n'a pas été rassemblée pour débattre des réels enjeux avant que les contrats ne se signent et que le projet ne soit mis en branle..

3.4.2 Un offre de contrat.

Même s'il a été dit qu'aucun contrat n'avait été offert sans rien en retour, pendant la première partie des audiences, nous pouvons affirmer mon conjoint et moi que le dernier dimanche de septembre 2009, nous recevions la visite d'un des propriétaires allant recevoir des éoliennes sur ses terres et qu'il nous offrait la possibilité de signer un contrat avec la compagnie.

Il nous a dit que l'offre venait de la décision des propriétaires avec l'accord de la compagnie. Que nous n'avions qu'à téléphoner à la MRC et qu'elle était au courant. Il nous révéla qu'il offrait ce genre de contrat à deux autres de nos voisins, l'un non résident permanent et l'autre non résident.

L'offre était de mille dollars à la signature et trente dollars par hectare par année d'exploitation. Pour le troisième propriétaire non-résident, on avait besoin d'une parcelle de terrain. Mais pour nous et l'autre, pas besoin de rien, notre terre n'étant pas propice aux installations.

Nous ne comprenons pas la justification d'une telle offre et encore moins pourquoi ils n'ont rien offert aux autres voisins résidents ne possédant qu'une maison sans aucun terrain. Nous avons trouvé l'offre très discriminatoire et n'avons pas donné suite puisque nous nous opposons déjà au projet. Nous avons constaté une forme évidente d'achat d'acceptabilité du projet éolien.

4. L'environnement.

4.1 Les conséquences

Les conséquences dévastatrices sur notre environnement physique et social sont évidemment très élevées. Presque tous les aspects de l'étude le démontrent, il y aura effectivement des conséquences dans les zones concernées par le projet, et ce, même avec des mesures atténuantes et on trouve ça normal! À l'école et dans nos vies au quotidien, nous insistons pour adopter de bonnes règles de vies et nous faisons ce qu'il faut pour améliorer notre environnement. La présence et l'utilisation des éoliennes comme source d'énergie, c'est bien et nous ne sommes pas contre par principe, quand c'est fait dans le respect des milieux de vie des résidents et que ces dernières s'harmonisent bien sans nuire à l'environnement.

4.2 Les normes.

Le gouvernement doit établir des normes plus respectueuses s'il veut continuer à remplir son mandat en matière d'énergie verte de manière acceptable envers les citoyens. Ce que l'on perçoit ici, c'est que les lois, c'est juste bon à être contournées. Même si l'on essaie de nous faire croire que ce projet est écologique, il y a des gens qui vont en subir des conséquences et l'environnement aussi. Nous nous opposons donc à la présence d'éoliennes en zone habitée.

4.3 Le parc éolien dans le future.

Une de nos grandes inquiétudes est que nous ne sommes pas convaincus que le projet va se limiter au nombre déjà prévu d'éoliennes. On constate plutôt la volonté de développer la ressource au maximum de ses capacités ce qui demeure une possibilité puisque la compagnie *Énerfin* détient au moins une cinquantaine d'autres contrats lui permettant d'élargir passablement le volume de ses installations dans la MRC de L'Érable, augmentant par le fait même, des dommages déjà considérables.

4.4 La considération accordée au rapport d'étude sur les impacts environnementaux

Trop peu nombreux sont les citoyens et nos élus qui ont pris le temps de consulter le rapport sur les impacts environnementaux de la firme d'ingénieurs et de biologistes SNC-LAVALIN. C'est inquiétant de se rendre compte que le contenu du rapport n'est pas suffisamment pris en considération. Les intervenants gouvernementaux et municipaux sont tous liés entre eux auprès des promoteurs de projets éoliens dans le but de développer cette énergie et d'en faire le moteur de retombées économiques. Nous disons oui au développement économique, mais :

PAS DANS DES ZONES HABITÉES AYANT DES MILIEUX NATURELS SI PRÉCIEUX ET DES PAYSAGES UNIQUES.

Le Québec veut développer des projets éoliens, c'est une bonne idée. Par contre, il devrait maintenant tenir compte de la bonne conduite à adopter auprès d'une population qui se sent pris en otage (ghettoïsation) dans de futurs parcs éoliens, favorisant encore plus l'exode de la collectivité.

Heureusement, une certaine catégorie de gens amoureux de ces lieux et ne percevant pas ce projet comme équitable, ont gardé le droit de parole pour clamer à voix haute l'importance d'évaluer en profondeur tous les aspects d'un tel projet avant d'agir.

Les résidents des secteurs concernés auraient dû être bien plus éclairés. Maintenant, ils subissent de grandes influences de la part du milieu et des promoteurs.

Heureusement, une certaine catégorie de gens amoureux de ces lieux et ne percevant pas ce projet comme équitable, ont gardé le droit de parole pour clamer à voix haute l'importance d'évaluer en profondeur tous les aspects d'un tel projet avant d'agir.

Les résidents des secteurs concernés auraient dû être bien plus éclairés. Maintenant, ils subissent de grandes influences de la part du milieu et des promoteurs

4.4.3. La méthodologie des impacts.

Dans le rapport il y a le cheminement méthodologique pour l'évaluation environnementale des impacts Figure 6.1 p.85. Voir annexe 3 : Pas facile de s'y retrouver. Ce que l'on peut en constater, c'est que cette méthode date des années 1990 et à cette époque les projets de parc éolien n'existaient pas. Les outils utilisés pour juger des impacts (faibles, moyens ou grands), sont basés empiriquement sur le jugement des intervenants et de leurs points de vue. Les données peuvent facilement être biaisées par la valeur accordée à l'analyse effectuée. On n'appelle plus des choux, des choux. Cela veut dire que l'on transforme la réalité des impacts en les atténuant pour affaiblir la valeur accordée aux impacts. Dans plusieurs situations la vérité se trouve modifiée et ne représente pas vraiment la réalité. Exemple : éléments des p.114-115 ci-dessous (plus de détail voir annexe 3).

Tableau 8.5 Évaluation de l'impact sur le drainage des eaux de surface

Phase d'aménagement

Impact considéré comme faible.

8.1.3.2 Impacts prévus en phase d'aménagement

Les activités de déboisement, la circulation de la machinerie et les travaux nécessaires à la mise en place des diverses infrastructures du projet pourraient entraîner une modification du patron de ruissellement des eaux de surface. Étant très locale, cette modification ne peut être que de faible importance. En revanche, elle pourrait toucher une superficie plus grande si le terrain soumis aux travaux comporte des inclinaisons qui favorisent l'érosion. Ainsi, il faudra porter une attention particulière au captage des eaux de surface aux emplacements présentant des pentes importantes. Les chemins seront construits selon les normes du RNI et, au besoin, selon les précisions des deux documents rédigés par le ministère des Ressources naturelles (MRN) (*Saines pratiques – Voirie forestière et installation de ponceaux*, MRN, 2001a, et *L'aménagement des ponts et ponceaux dans le milieu forestier*, MRN, 1997). Le projet intégrera également les recommandations du MPO en ce qui a trait à la protection de l'habitat du poisson (voir tableau 4.1).

Compte tenu de ces considérations, l'intensité de la perturbation est qualifiée de faible, son étendue est ponctuelle et sa durée est courte. Une fois les éoliennes érigées, le promoteur procédera au réaménagement des surfaces dénudées par le déboisement, de façon à ne pas en modifier le drainage naturel. Les surfaces dénudées seront alors revégétalisées par une plantation d'espèces herbacées.

L'application des mesures d'atténuation courantes proposées sera de nature à contrôler efficacement toute modification apportée au drainage de surface. L'impact global appréhendé est donc de faible importance.

8.1.3.3 Impacts prévus en phase d'exploitation

Les surfaces aménagées (chemins d'accès, bases des éoliennes, etc.) et les surfaces déboisées n'entraîneront aucune modification significative susceptible d'affecter le comportement des eaux de ruissellement. De plus, les chemins ayant été construits en respectant les normes du RNI, on n'appréhende aucun phénomène possible d'érosion ou de glissement de terrain par suite d'une modification du patron de ruissellement naturel des eaux de surface.

Il est difficile de croire l'affirmation que l'impact sera faible quand l'on sait que tous ces nouveaux travaux d'excavation et ceux des fossés de drainage se font sur les sommets des montagnes sur plusieurs kilomètres. Ils vont grandement augmenter la quantité et la vitesse des eaux d'écoulement et affecteront les structures de drainage déjà existantes.

La valeur accordée à tous ces impacts est tout de même assez grande dans plusieurs des situations et l'on se demande :

4.5 Milieux humides en péril.

Avant la venue du projet sur notre territoire, ses milieux humides n'étaient pas menacés. Mais là, il y a danger surtout pour les sites de la AG20 et AG21. Il est ici question d'un des sites les plus importants de toute la région pour son milieu humide naturel. Que va-t-il advenir de la vie autour de cet étang tourbeux? Le seul en son genre de toute la région. Cet endroit doit être considéré comme une zone intouchable. Nous ne comprenons pas qu'aucun spécialiste n'ait pu reconnaître la valeur de ce milieu comme étant une zone d'exception.

L'installation des AG20 et AG21 ainsi que son chemin d'accès, viendront grandement affecter son approvisionnement en eau ainsi que son débit. La faune et la flore si riches qui habitent cet étang tourbeux seront indéniablement menacées par toutes les activités qu'occasionneront l'installation et par la suite, la présence et l'entretien des éoliennes. La réglementation du MRNF est claire. Il est interdit de transformer les milieux humides. Toute intervention sur ces milieux est, à notre avis, non seulement illégitime, mais illégale. Alors il serait sage de ne pas leurs toucher. Plus particulièrement celui dont il

est question ici, le milieu humide C (voir annexes 2) du rapport d'étude sur les impacts en environnement. Nous avons affaire ici à une zone exceptionnelle, alors si le projet se réalise nous demandons qu'un périmètre raisonnable d'au moins 500 mètres protège l'étang tourbeux. Il est un devoir de respecter ce lieu S.V.P. Car la profondeur des travaux et la transformation du terrain viendront menacer l'équilibre fragile de ce milieu.

4.5.2 Étang tourbeux contigu au milieu humide.

La conclusion donnée par l'étude d'impact à ce sujet (voir annexe 4), est douteuse car la superficie de 6400 mètres carrés de l'aire de travail n'est pas définie sur la carte et occupera une superficie beaucoup plus grande. Il est mentionné dans les trois situations types, qu'il y a absence de liens hydrologiques avec un cours d'eau ou lac. Mais voilà, le milieu humide C possède bien un lien hydrique contrairement à ce qui est dit dans l'étude d'impact et son cours d'eau se déverse vers la rivière Bulstrode. Il y a encore de la truite dans ce cours d'eau, il serait inconcevable d'altérer la source même de ce cours d'eau. La profondeur des travaux et la modification du terrain viendraient mettre en danger l'équilibre fragile de ce milieu.

4.6 Bassins versants.

Les structures des bassins versants de ce territoire seront inévitablement affectées et fragilisées. Il faut souligner que le rapport sur l'environnement parle du bassin versant de la rivière Bécancour sans donner beaucoup de précision sur les impacts et mentionne celui de la rivière Bulstrode sans plus. À elle seule cette dernière recevrait plus de la moitié des eaux de drainage des futures installations projetées. Il faut savoir que la dite rivière est déjà très fragilisée et accumule des problèmes d'érosion sans pareil entre les villages de Saint-Hélène (Trottier-Mills) et Saint-Norbert. Le débit des eaux de drainage qui dévaleront de nos montagnes augmenteront en volume et accentueront alors les problèmes d'érosion.

Une préoccupation très particulière devrait être accordée à tout ce bouleversement du milieu physique, surtout en ce qui concerne l'hydrologie. Ceci est un facteur non négligeable et qui ne se règle surtout pas en augmentant le nombre de ponceaux et en augmentant leur grosseur comme mesure d'atténuation. Dénuder les montagnes n'est pas sans conséquences. On le constate de plus en plus, voire même que cette situation est fréquemment dénoncée dans nos médias, plusieurs catastrophes naturelles de par le monde sont précisément dues à ce phénomène de déforestation totale ou même partielle.

5. Sécurité publique

5.1 Danger d'incendie et logistique d'intervention.

Il nous importe d'exprimer certaines craintes quant aux risques d'incendies. Elles concernent la logistique que devront adopter les avions citernes CL215 en cas d'incendie en présence de ces éoliennes. Puisque notre habitat forestier est de plus en plus régénéré par des arbres aux essences très inflammables, soit des résineux. Étant donné, par ailleurs que 49 des 50 éoliennes sont situées en milieu forestier. Il est donc de la plus haute importance que les responsables de l'implantation de ce projet d'éoliennes établissent et évaluent les procédures d'interventions possibles (ou impossibles) au cas où un incendie de forêt se déclarait. Car, toutes les activités liées à l'installation, la présence ou l'entretien des éoliennes augmenteront les risques d'incendie et imposeront des contraintes supplémentaires à tous les types d'interventions jugées nécessaires pour gérer une catastrophe semblable, notamment, le déversement de l'eau par les avions citernes.

5.2 Aire de circulation sur les chemins d'éoliennes et périmètre de sécurité.

Il est mentionné que les chemins d'accès pourront servir au tourisme et aux utilisateurs de véhicules tout terrain. Les limites de sécurité ne sont pas très bien définies et les paramètres de 250 mètres sont retenus comme mesure aléatoire alors que les chemins

permettront un accès beaucoup plus près des installations. Que devons-nous retenir comme mesures préventives du périmètre de sécurité des éoliennes

6. Climat social.

Depuis le début de ce projet, et plus encore à partir du moment où la population a appris que des contrats ont été signés, sans véritable consultation dans les règles de l'art de la gouvernance démocratique, le climat social s'est dégradé; le tissu social s'est fragilisé. La preuve en est que s'il y a une chose à ne surtout pas faire à Saint-Ferdinand par les temps qui courent, c'est de parler d'éoliennes. Il y a d'un côté les résidents 'malchanceux' des montagnes qui risquent de voir s'ériger des tours mouvantes auprès d'eux et de l'autre côté, il ya les 'chanceux', les propriétaires terriens qui vont profiter de la manne. Ils y a des gens qui vont s'enrichir et les autres qui vont subir.

C'est triste à dire, bien davantage à vivre, mais désormais on ne se parle plus comme avant on ne se regarde plus aussi gentiment qu'auparavant. Les relations entre les citoyens se sont détériorées et des situations déplaisantes se vivent au quotidien.

La difficulté de communiquer simplement entre voisins se fait sentir dans notre village ex-Vianney, C'est pénible à supporter. Les gens de l'extérieur, c'est-à-dire des autres districts de Saint-Ferdinand et de la MRC, décident pour nous sans vraiment vouloir se mettre à notre place. Il est difficile d'accepter de se faire rentrer dedans sans rien pouvoir faire d'autre que de s'exprimer sans vraiment être écouté. C'est comme recevoir un coup et se faire punir en plus. Ça fait très, très mal.

7. Suggestion et questionnement.

7.1 Suggestion :

3.1.1 Nous considérons qu'il est indispensable que les éoliennes se retrouvent en zones plus éloignées; respectant ainsi les citoyens et résidents qui vivent à proximité des territoires convoités par les promoteurs

4.2.1 Nous considérons qu'un moratoire est tout à fait justifié afin que le gouvernement revoie en profondeur les politiques dans le but de mieux encadrer le développement industriel en milieu habité. De mieux protéger les gens, les animaux et les cours d'eaux. De tenir compte d'études d'impact réaliste et qui soient mieux documentées. Car elles sont trop souvent effectuées en dehors du territoire concerné ou incomplètes. Plusieurs sujets sont beaucoup plus importants que les individus que nous sommes.

4.4.1 Nous considérons qu'il est du devoir de notre gouvernement de mieux encadrer et réglementer les choix des compagnies en ce qui a trait aux zones propices à l'exploitation de l'industrie éolienne; s'assurant ainsi de limiter le plus possible les irritants (fort nombreux dans la situation présente.)

4.5.1 Pour le milieu humide C. Nous avons affaire ici à une zone exceptionnelle, alors nous demandons qu'un périmètre raisonnable d'au moins 500 mètres protège l'étang tourbeux sa faune, sa flore ainsi que son hydrologie . Si jamais le projet se réalise. Respecter ce lieu S.V.P.

4.6.1. Nous demandons qu'une étude plus approfondie soit effectuée en ce qui concerne l'hydrologie des bassins versants puisque les informations apportées dans le rapport d'étude sont très insuffisantes et ne parle pas des problèmes qui en seront encourus.

5.2.2 Nous considérons qu'il importe d'évaluer de façon rigoureuse et méthodique les nombreux impacts sur l'environnement, le climat social et la sécurité publique de tout projet d'une envergure semblable à ce projet d'éoliennes S'assurer de la sécurité des gens.

7.2 Questionnements.

3.1.1. : Sur les propriétés.

1 : Serait-il possible d'éloigner davantage les éoliennes des résidences pour assurer la sécurité des citoyens?

2 : Allons nous subir des pertes financières consécutives à la mise en vente de nos propriétés lorsque nous viendrons pour les vendre?

3 : Si c'est le cas, qui va en assumer les pertes?

4 : Qui analyseront les suivis?

3.1.2.1 Sur la santé.

5. Puisque les études sont insuffisantes et incomplètes sur la santé publique, un moratoire sur le projet s'impose, est-ce que les autorités décisionnelles peuvent arrêter le projet afin d'effectuer les recherches nécessaires?

6. Qui fera les suivis sur la santé des citoyens?

3.2.2.1. Sur l'écoulement des eaux dans les bassins versants.

7. Puisque les données sont incomplètes et semblent s'éloigner de la réalité, pouvons nous obtenir plus de détails sur les impacts de l'écoulement des eaux dans les bassins versants ainsi que leurs conséquences (ruissellement, érosion)?

3.3.1.1. Procédures d'acquisition des aires de production.

8. Qui est responsable des procédures utilisées concernant les offres de contrats et quelles en sont les normes et critères?

3.3.2.1. Sur les contrats.

9. Pourquoi de telles procédures d'offres sont-elles permises sachant que cela est discriminatoire pour la population?

4.3.1 Questions.

10. Nous voulons savoir si le parc éolien peut augmenter son nombre d'éoliennes dans de futures phases?

11. Et de combien sera ce nombre d'éoliennes possibles?

4.4.2. Question sur les procédures d'engagement.

12. Pourquoi les propriétaires ont-ils eu à signer des contrats les engageant complètement avant que le rapport d'étude sur les impacts sur l'environnement soit disponible et que les conséquences que ce projet aura chez certains résidents à proximité des éoliennes soient connues?

4.4.4. Question sur l'étude d'impact du promoteur.

13. Quelle est l'importance accordée aux valeurs de l'étude d'impact déposée par le promoteur dans le cadre du développement du projet éolien?

5.1.1 Question sur la logistique en cas d'incendie.

14. Quelle sera la logistique des avions citerne pour éteindre un incendie de forêt en présence d'éoliennes?

15. En cas d'incendie, y aura-t-il des zones terrestres non couvertes par les avions?

5.2.1 Question sur le périmètre de sécurité autour des éoliennes.

16. Quelles sont les mesures préventives du périmètre de sécurité des éoliennes?

Des réponses seraient appréciées.

8. Conclusion.

Bien informés, les citoyens feraient des choix qui tiendraient compte des aspects environnementaux et sociaux. Ici ce n'est pas le cas et nous assistons à des débats déchirants qui laisseront des marques évidentes dans les relations entre les citoyens. Est-il possible de faire autrement pour ne plus briser les liens qui unissent les gens? Activer des projets en tenant compte de l'ensemble de ses citoyens.

Il serait apprécié que notre gouvernement instaure des normes dans des projets industriels en zone habitée qui favoriseraient une bonne entente décisionnelle. C'est-à-dire choisir les bons endroits et les bonnes manières.

Nous sommes des gens riches quand nous comprenons qu'il faut faire attention de bien protéger et conserver ce que nous avons de précieux autour de nous.

Il n'y a point plus joli

Que le coin de pays où je vis

Ce coin de pays sera meurtri

Pour l'amour del'énergie.

